VERNIER
Une Ville pas Commune

M 027 – 26.04

Motion du Conseil municipal de Vernier du 10 novembre 2026

relative à l'objet suivant :

POUR UNE RÉINTRODUCTION ENCADRÉE ET MODERNE DE L'AFFICHAGE LOCAL À VERNIER

le Conseil municipal de Vernier, par 17 OUI, 15 NON et 1 abstention,

invite le Conseil administratif :

1. présenter au Conseil municipal un dispositif permettant la réintroduction encadrée d'un affichage local sur le territoire communal, en particulier au bénéfice des entreprises et commerces verniolans ;

2. proposer un modèle d'affichage moderne, propre et respectueux du cadre urbain, incluant la possibilité de supports digitaux dans des emplacements stratégiques ;

3. intégrer dans ce dispositif une part réservée à la communication publique, aux informations communales et aux annonces locales d'intérêt général ;

4. prévoir des conditions d'accès adaptées et préférentielles pour les entreprises locales ;

5. examiner une mise en œuvre par partenariat public-privé ou par concession, afin de limiter autant que possible les coûts d'investissement pour la Commune.

